

REPRISE DE LA SÉANCE

SANCTION ROYALE

M. l'Orateur: J'ai l'honneur d'informer la Chambre que j'ai reçu la lettre suivante:

Hôtel du gouvernement
Ottawa, le 13 juillet 1961.

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous informer que l'honorable Charles Holland Locke, député de Son Excellence le Gouverneur général, se rendra à la salle du Sénat à 10 heures 15 du soir pour donner la sanction royale à certains bills.

J'ai l'honneur d'être,
Monsieur,

Votre humble serviteur,

Le secrétaire adjoint du Gouverneur général,
E. Joly De Lotbinière.

Le major C.-R. Lamoureux, huissier de la verge noire, apporte le message suivant:

Monsieur l'Orateur, le député de Son Excellence le Gouverneur général désire la présence immédiate de cette honorable Chambre dans la salle de l'honorable Sénat.

En conséquence, la Chambre se rend dans la salle du Sénat et de retour.

Monsieur l'Orateur, fait rapport qu'il a plu à Son Honneur le gouverneur général de donner, au nom de Sa Majesté, la sanction royale aux bills suivants:

Loi ayant pour objet la modification de la Loi modifiant la Loi relative aux enquêtes sur les coalitions et le Code criminel.

Loi constituant en corporation la *Ukrainian Evangelical Baptist Convention of Canada*.

Loi concernant *The Canadian Council of The Girl Guides Association*.

Loi constituant en corporation *The Acadia Life Insurance Company*.

Loi concernant la Compagnie de Fiducie Canada Permanent Toronto General.

Loi concernant la Congrégation des Sœurs de la Sainte-Famille de Bordeaux au Canada.

Loi concernant la *Guaranty Trust Company of Canada*.

Loi constituant en corporation la *General Mortgage Service Corporation of Canada*.

Loi concernant les pénitenciers.

Loi modifiant la Loi sur l'administration financière.

Loi modifiant le Code criminel.

Loi modifiant la Loi sur l'Office national de l'énergie.

Loi modifiant la Loi sur les compagnies fiduciaires.

Loi modifiant la Loi sur les compagnies de prêt.

Loi concernant la Légion canadienne.

Loi modifiant le Code criminel (Meurtre qualifié).

Loi constituant en corporation la *Aurora Pipe Line Company*.

Loi modifiant la Loi sur les chemins de fer.

Loi modifiant la Loi sur l'accise.

Loi modifiant le Tarif des douanes.

Loi modifiant la Loi sur la taxe d'accise.

Loi modifiant la Loi sur la Banque d'expansion industrielle.

Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu.

Loi autorisant la prestation de fonds pour faire face à certaines dépenses d'établissement du réseau des Chemins de fer Nationaux du Canada, depuis le 1^{er} janvier 1961 jusqu'au 30 juin 1962, ainsi que la garantie, par Sa Majesté, de certaines valeurs qu'émettra la Compagnie des Chemins de fer Nationaux du Canada.

Loi pour faire droit à Edel Haimès.

Loi pour faire droit à William Paschal Hayes.

Loi pour faire droit à Mathilde-Marcelle Mathieu.

Loi accordant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le service public de l'année financière expirant le 31 mars 1961.

(A dix heures et quarante-deux minutes du soir, la Chambre s'ajourne d'office, en conformité d'un ordre spécial, et restera ajournée jusqu'au jeudi 7 septembre 1961.)